

n'assistais malheureusement pas à la discussion qui eut lieu lundi soir. Je parle de l'interprétation de la loi. Je ne crois pas qu'il soit possible de rendre une loi de pension que la commission actuelle pourra appliquer en rendant pleine justice aux anciens combattants. Tous nos collègues ne seront peut-être pas de mon avis mais plusieurs penseront comme moi. Je prouverai ce que j'avance, en rapportant un cas pourtant prévu dans la loi, mais qui n'a pas été réglé comme il devait l'être et qui ne le sera jamais tant que le président actuel de la commission des pensions conservera son poste. Il s'est mis en tête de ne jamais réformer une de ces décisions, de crainte que cela ne soit pris pour un aveu d'erreur.

M. POWER: Je proteste.

M. MARLER: Je proteste aussi contre l'assertion de notre collègue.

M. CALDWELL: C'est moi qui ai la parole.

M. MARLER: Je désirais simplement protester contre vos paroles.

M. CALDWELL: Je veux citer le cas afin de faire connaître les faits.

Le militaire en question s'engagea moins de dix jours après la déclaration de guerre, traversa en France fut réformé et rentra chez lui, ayant été reconnu impropre au service. Il est au nombre de ceux qui désiraient reprendre la vie civile, comme quelques-uns de nos collègues l'on dit ce soir. Lors de son engagement il avait déjà dépassé la limite d'âge; il servit deux ans au front et devint incapable de continuer. Il avait trois fils en âge de servir qui s'enrôlèrent et étaient dans les camps d'instruction pendant que leur père était encore sous les drapeaux. Le même vapeur qui les transporta en Angleterre ramena le père en Canada.

Il avait donc hâte de revoir sa famille, c'est-à-dire sa femme et trois jeunes enfants. Comme je l'ai dit, il fut réformé comme devenu impropre au service. Il se mit en frais de gagner sa vie dans le civil, mais il tomba malade au bout d'un mois et se mit sous les soins du docteur. Il fit l'erreur de ne pas aller dans un hôpital militaire pour se faire traiter. Il eut recours aux services d'un médecin civil dont la note fut payée par le département de la Restauration civile à qui je l'avais présentée moi-même, au montant de \$100. Après avoir ainsi passé deux ans à essayer de travailler, à lâcher l'ouvrage, à se faire soigner par son médecin de famille, son état finalement empira et il se vit obligé de se présenter à l'hôpital militaire. Il fut envoyé au sanatorium de Saint-Jean (N.-B.) qui est sous la direction du docteur Farris, un homme

très capable. Après un séjour de trois mois il fut gratifié de la pension accordée pour abolition complète des facultés de travail comme tuberculeux. J'ai ici à la main la lettre même par laquelle on lui notifiât l'octroi de sa pension. Après deux mois cette pension fut supprimée. Le cas de cette homme avait fait l'objet d'une révision par un médecin des bureaux d'Ottawa, séparé du pensionnaire par plus de 500 milles, un pensionnaire à qui deux mois auparavant on avait accordé une allocation pour la perte complète de ses facultés de travail. Cette pension fut réduite à \$5.50 par mois en considération d'un coup de feu reçu à la jambe et c'est avec cela qu'il devait vivre, lui, sa femme et ses trois enfants. Je me mis aussitôt en communication avec le docteur Farris que je connais bien et dont la réputation de capacité, d'honorabilité ne fait doute pour personne. Je lui demandai de me dire ce qu'il connaissait du cas de mon protégé. J'avais connu celui-ci personnellement. Je savais que c'était un homme robuste avant de partir pour la guerre, et qui était revenu ruiné de santé et incapable de faire une journée de travail, ou s'il l'avait faite il n'aurait pas dû le faire.

Je donnerai lecture de la lettre que m'écrivit le docteur Farris à la date du 10 avril 1920:

Monsieur,—Le conducteur James B. Tompkins, numéro matricule 5216 de la 1re compagnie de campagne du corps des ingénieurs de l'armée expéditionnaire, a été soigné dans cette institution pendant plusieurs mois. Je crois qu'il est atteint de tuberculose des poumons. Il a quitté cette maison en bonne santé, la maladie à l'état stationnaire. Je l'examinai de nouveau dans l'automne de 1919, je ne le trouvai pas aussi bien et lui conseillai de revenir à notre institution. Je fus étonné d'apprendre que sa pension avait été réduite et que la commission des pensions ne le croyait pas tuberculeux. Il avait eu une pleurésie et une bronchite avant d'être réformé et une hémorragie environ un an plus tard. Le 10 de mars 1920 il fut admis de nouveau ici, car sa femme disait qu'il était très malade. Après examen je ne pus découvrir aucune trace de tuberculose cette fois. Ses poumons étaient débarrassés et son état général assez bon. Je constatai une faiblesse du cœur. Je crois qu'il fait de l'artériosclérose. Je pense pouvoir dire que cet homme était atteint de tuberculose lorsqu'il fut réformé; qu'il s'améliora grandement pendant son séjour ici et qu'il a pris bien soin de lui depuis, mais...

J'attire l'attention de nos collègues sur les mots qui vont suivre:

...mais qu'il est incapable de faire aucun travail soutenu, à cause probablement de son artériosclérose et aussi de son état tuberculeux. Il a certainement droit à plus de \$5.50 par mois.

J'ai aussi écrit au docteur qui l'avait soigné à sa maison après son licenciement et voici la lettre que j'en ai reçue:

WOODSTOCK, N.-B., 28 décembre 1920.

Je dois dire pour votre information que j'ai soigné cet homme pour la première fois le 10 juillet 1916. Je crois qu'il avait été licencié de l'armée en juin 1916. L'homme avait eu à ce moment une légère